

Exigences de la sélection des risques pour l'assurance-vie

Âge	Montant de protection							
	De 0 \$ à 99 999 \$	De 100 000 \$ à 249 999 \$	De 250 000 \$ à 500 000 \$	De 500 001 \$ à 1 000 000 \$	De 1 000 001 \$ à 2 000 000 \$	De 2 000 001 \$ à 5 000 000 \$	De 5 000 001 \$ à 10 000 000 \$	10 000 001 \$ et plus
De 0 à 17 ans	•SEM ou ent. tél.	•SEM ou ent. tél.	•SEM ou ent. tél.	•SEM ou ent. tél. •DMT	•Pméd. ¹ ou ent. tél. et signes vitaux •DMT	•Pméd. ¹ ou ent. tél. et signes vitaux •DMT	•Pméd. ¹ ou ent. tél. et signes vitaux •DMT	•Méd. ¹ ou ent. tél. et méd. •DMT •Enq. ²
De 18 à 40 ans	•SEM ou ent. tél.	•SEM ou ent. tél.	•SEM ou ent. tél.	•SEM ou ent. tél.	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Urine	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Urine •DMT	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Urine •DMT •2 ÉF	•Méd. ou ent. tél. et méd. •Sang •Urine •DMT •2 ÉF •Enq. •RBVA
De 41 à 50 ans	•SEM ou ent. tél.	De 41 à 45 ans : •SEM ou ent. tél. De 46 à 50 ans : •SEM ou ent. tél. •Signes vitaux •Sang •Urine	De 41 à 45 ans : •SEM ou ent. tél. De 46 à 50 ans : •SEM ou ent. tél. •Signes vitaux •Sang •Urine	De 41 à 45 ans : •SEM ou ent. tél. De 46 à 50 ans : •SEM ou ent. tél. •Signes vitaux •Sang •Urine	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Urine •ECG	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Urine •ECG •DMT	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Urine •ECG •DMT •2 ÉF	•Méd. ou ent. tél. et méd. •Sang •Urine •ECG •DMT •2 ÉF •Enq. •RBVA
De 51 à 55 ans	•SEM ou ent. tél.	•SEM ou ent. tél. •Signes vitaux •Sang •Urine	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Urine	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Homme : APS •Urine •ECG	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Homme : APS •Urine •ECG •DMT	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Homme : APS •Urine •ECG •DMT	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Homme : APS •Urine •ECG •DMT •2 ÉF	•Méd. ou ent. tél. et méd. •Sang •Homme : APS •Urine •ECG d'effort •DMT •2 ÉF •Enq. •RBVA
De 56 à 65 ans	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Urine	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Urine	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Urine •ECG	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Homme : APS •Urine •ECG	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Homme : APS •Urine •ECG •DMT	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Homme : APS •Urine •ECG •DMT	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Homme : APS •Urine •ECG •DMT •2 ÉF	•Méd. ou ent. tél. et méd. •Sang •Homme : APS •Urine •ECG d'effort •DMT •2 ÉF •Enq. •RBVA
De 66 à 69 ans	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Urine	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Urine •ECG	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Urine •ECG	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Homme : APS •Urine •ECG	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Homme : APS •Urine •ECG •DMT	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Homme : APS •Urine •ECG •DMT	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Homme : APS •Urine •ECG •DMT •2 ÉF	•Méd. ou ent. tél. et méd. •Sang •Homme : APS •Urine •ECG d'effort •DMT •2 ÉF •Enq. •RBVA
70 ans et plus	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Urine •AVQ •DMT	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Urine •ECG •AVQ •DMT	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Urine •ECG •AVQ •DMT	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Homme : APS •Urine •ECG •AVQ •DMT	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Homme : APS •Urine •ECG •AVQ •DMT	•Pméd. ou ent. tél. et signes vitaux •Sang •Homme : APS •Urine •ECG •AVQ •DMT •RBVA	•Méd. ou ent. tél. et méd. •Sang •Homme : APS •Urine •ECG d'effort •AVQ •DMT •2 ÉF •RBVA	•Méd. ou ent. tél. et méd. •Sang •Homme : APS •Urine •ECG d'effort •AVQ •DMT •2 ÉF •Enq. •RBVA

Légende :

SEM	Sans examen médical – toutes les réponses aux questions à la section de la proposition portant sur les renseignements personnels et médicaux
Ent. tél.	Entrevue téléphonique menée à l'aide de l'imprimé F17-8909
Pméd.	Examen paramédical effectué par un professionnel de la santé
Méd.	Examen médical effectué par un médecin
Signes vitaux	Prise de la taille, du poids, de la tension artérielle et du pouls par un professionnel de la santé
Sang	Échantillon de sang
Homme : APS	Antigène prostatique spécifique : test additionnel à effectuer sur l'échantillon de sang
Urine	Échantillon d'urine
ECG	Électrocardiogramme de repos normal
ECG d'effort	Électrocardiogramme d'effort
AVQ	Activités de la vie quotidienne tirées de la proposition
DMT	Déclaration du médecin traitant
2 ÉF	États financiers des deux dernières années
Enq.	Rapport d'enquête
RBVA	Rapport du bureau des véhicules automobiles

À noter :

Les justifications d'assurabilité demeurent valables comme suit (comprend le délai de régularisation) :

- Moins de 70 ans : 12 mois
- 70 ans et plus : six mois

Les justifications d'assurabilité comprennent la proposition, l'examen médical, l'examen paramédical ou la prise des signes vitaux, les épreuves de laboratoire, la déclaration du médecin traitant et l'information financière. Les limites relatives aux justifications d'assurabilité s'appliquent à la totalité de la protection souscrite auprès de la Canada-Vie^{MC} et établie par celle-ci au cours des 12 derniers mois.

La Canada-Vie se réserve le droit d'exiger à sa discrétion des justifications d'assurabilité supplémentaires quels que soient l'âge du proposant et le montant de protection ainsi que la période de validité des preuves d'assurabilité.

Tous les produits : les taux fumeurs s'appliquent à toute personne de 18 ans et plus qui a fait usage de tabac ou de nicotine (timbre, cigarettes électroniques, gomme ou produits antitabagiques) sous une forme ou une autre au cours des 12 derniers mois, à l'exception d'un cigare à l'occasion. L'expression « à l'occasion » signifie pas plus d'un gros cigare par semaine et un test de cotinine doit donner un résultat négatif. Toutes les personnes ayant fumé la pipe ou le cigarillo au cours des 12 derniers mois seront considérées comme des fumeurs.

Seul le siège social peut exiger un rapport du bureau des véhicules automobiles, sauf en ce qui concerne l'Alberta. Pour le Québec, la Colombie-Britannique et le Manitoba ainsi que les Territoires du Nord-Ouest et le Territoire du Yukon, un formulaire d'autorisation spéciale est exigé.

Une lettre explicative est recommandée pour tout montant de plus de 1 000 000 \$.

Les états financiers de deux années sont exigés pour les montants de 5 000 001 \$ et plus. Si aucun rapport d'enquête n'est requis, le conseiller doit soumettre les états financiers.

Les entretiens avec les clients et les questionnaires sont obligatoires lorsqu'il existe un risque lié aux loisirs ou à l'aviation, et ils sont à la discrétion du tarificateur lorsque les réponses indiquées sur la proposition papier (imprimés F17-8908 et F17-8921) nécessitent des précisions, quel que soit le montant de protection.

Montant du risque au titre de la nouvelle police d'assurance-vie : l'accumulation des montants correspondants ci-dessous, en plus de toute protection établie par la Canada-Vie au cours des 12 derniers mois :

- **Montant de base**
- **Montant de l'avenant d'assurance-vie temporaire**
- **Avenant d'assurabilité garantie (AAG) :** le montant qui s'ajoute aux fins de justification d'assurabilité correspond à un montant de l'AAG
- **Option de participation Majoration de la protection**
- **Option de dépôt supplémentaire (ODS) :** pour une Option de dépôt supplémentaire (ODS), reportez-vous à la page sur les exigences en matière de tarification dans l'illustration pour connaître le montant du risque correspondant à l'ODS
- **Avenant Protection de la croissance de l'entreprise (APCE) :** le montant qui s'ajoute aux fins de justification d'assurabilité correspond à deux montants de l'option APCE

¹ Pour les enfants âgés de 0 à 17 ans, l'échantillon de sang, l'échantillon d'urine et la prise de la tension artérielle ne sont pas nécessaires. La taille et le poids doivent être pris pour les enfants de 4 à 17 ans.

² Au lieu d'un rapport d'enquête, la Canada-Vie acceptera une lettre explicative et le document *Supplément – Renseignements financiers aux fins de l'assurance* (imprimé F17-8951) dûment rempli par un comptable, accompagné des documents justificatifs pour les montants de plus de 10 millions de dollars. En ce qui concerne l'assurance pour entreprises, les états financiers des deux dernières années sont également requis.